

12) Travaux d'assainissement de la Ville de Saint-Denis - 1ère tranche.

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Je crois devoir vous rappeler que cette question a déjà été soumise au Conseil Municipal dans sa séance du 7 Mars 1962 et qu'il avait été décidé de confier le contrôle et la surveillance des travaux en cause au Service des Ponts et Chaussées.

Par sa lettre en date du 22 Mai dernier, M.l'Ingénieur Divisionnaire chargé de l'Arrondissement de l'Est, m'a fait savoir que les travaux de la première tranche ont été entrepris effectivement depuis le 14 Mai dernier.

Il appelle mon attention sur le fait qu'aux termes de la convention de financement du Fonds Européen de Développement, les versements de cet organisme sont exclusifs de tous frais de surveillance et indemnités pour acquisition de terrain, droits de passage, etc... et que ces frais doivent être supportés par la Commune;

La dépense totale à prévoir pour les travaux hors marché s'élèverait à 8.000.000. de francs CFA. se décomposant comme suit :

- salaires des surveillants .....	1.200.000. Fr
- démolitions et reconstruction.....	5.000.000. Fr
- honoraires du Service des Ponts et Chaussées.....	1.800.000. Fr
	<hr/>
	8.000.000. Fr

*Approuvé  
St Denis le 16 Sept 1964  
P/Le Préfet  
Le Secrétaire Général  
Signé: J. Duclaud*

M. l'Ingénieur Divisionnaire me demande, en conséquence, de dégager dans l'immédiat un crédit de 1.000.000. de francs pour faire face aux premières dépenses de surveillance et de travaux imprévus.

Messieurs, je ne puis malheureusement pas disposer d'un crédit d'un million dans l'immédiat mais je vous propose de voter l'inscription d'un crédit de 4.000.000. de francs au budget supplémentaire 1964 et d'un crédit de 4.000.000 de francs au budget primitif 1965.

Messieurs, je mets la question aux voix ./.

A une question de M. GIGANT, le Maire confirme que les indemnités allouées au Service des Ponts et Chaussées sont conformes au Cahier des Charges et à la réglementation en vigueur que nous sommes dans l'obligation de suivre, et précise que les travaux sont commencés officiellement depuis le 14 Mai.

Le Maire : Personne ne demandant la parole après M.GIGANT, je mets aux voix l'adoption du rapport.

Adopté à l'unanimité.